

Compte rendu de la séance du 13 Septembre 2024, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 9 Septembre 2024 et réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 19h30

Étaient présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Tiphaine DARDOISE, Armelle TAMBOUR, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT, Jacqueline PICQ

Absents excusés : Cyril AUZOU, Monique LE CORGNE, Rose-Marie WRONA

Absents non excusés : Jean-Claude BOSCH, Christophe GAUDOIN

Secrétaire de séance : Tiphaine DARDOISE

1. Lecture et Approbation du Conseil Municipal du 27 Juin 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 Juin 2024 après les modifications suivantes : Il sera remplacé « rédaction de la DSP Camping par Acta Publica » par « supervision par Acta publica de la DSP Camping rédigée par la commission camping (Mme T. Dardoise, Mme A. Tambour, Mme J. Picq, M. P. Blondelet)

2. Décisions modificatives n°1

Afin de payer les factures du SDEY pour des travaux imprévus sur l'éclairage public (sinistres sur les lampadaires rue du 19 Mars 1962), il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-après :

Chapitre	• Dépenses	• Recettes
• 2041582 Bâtiments et installations (Travaux SDEY)	• + 1 350 €	•
• 2128 Autres agencements et aménagements	• - 1 350 €	•

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité la décision modificative n°1 ci-dessus.

3. Compte-rendu du rendez-vous à la Préfecture avec le cabinet EY pour la présentation de la dissolution de la SPL du Pays Coulangeois et de la création du SIVOM Enfance-Jeunesse.

M. Le Maire expose le compte-rendu du rendez-vous à la préfecture du 9 Septembre 2024.

Au vu de ces informations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne donne pas son accord de principe à l'adhésion du SIVOM.

Cependant, nous souhaitons donner sa chance au maintien de cette activité Enfance-Jeunesse.

C'est pourquoi nous proposons de signer avec le SIVOM une convention de trois ans sous conditions d'une augmentation maximum de « l'inflation (hors tabac) +10 % ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 7 voix pour et 1 voix contre, propose de signer avec le SIVOM une convention de trois ans sous conditions d'une augmentation maximum de « l'inflation (hors tabac) +10 % ».

Sur la base du budget de subvention d'équilibre du SIVOM annoncé à 200 000 €, cela signifie une évolution au terme des trois ans comme suit :

- N+1 : 204 400.00 €

- N+2 : 208 488.00 €

- N+3 : 233 464.90 €

Soit une marge de 33 500 €

Cet engagement vaut pour un budget calculé sur 8 communes.

Bien entendu, ce budget sera revu à la baisse en cas d'autres communes adhérentes.

4. Création d'une bache à eau pour la défense incendie située route de Coulanges

M. Le Maire expose le projet de la mise en place d'une bache à eau pour la défense incendie. Elle sera située à l'angle de la route de Coulanges et de la rue Paul Bert. Des devis ont été transmis à la mairie.

Financement prévisionnel :	Dépenses HT	Recettes HT
Devis SUEZ bache à eau	15 046.20 €	
Subvention DETR 50%		7 523.10 €
Auto-financement		7 523.10 €
Total	15 046.20 €	15 046.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions afférentes à cette opération de mise en conformité de la défense incendie.

5. Questions diverses

- Mise en place du dépose-minute devant le groupe scolaire
- Travaux assainissement
- Remerciements élèves voyage

La séance est levée à 21h30

Date prochain conseil municipal : 11 octobre 2024 19h30

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE

Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA